



## **Communiqué de presse # 1-2021**

**Pour diffusion immédiate**

### **EMERGIA INC. ANNONCE UNE ENTENTE POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN EN DÉVELOPPEMENT À ALLISTON EN ONTARIO PAR LE BIAIS D'UNE COENTREPRISE**

**Montréal (Québec), le 29 janvier 2021** - (CSE: EMER) Émergia Inc. (la « Société » ou « ÉMERGIA ») est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu une entente ferme pour l'achat d'un terrain d'environ 100 acres à Alliston, en Ontario, pour un prix d'achat de 15,7 millions \$ (incluant les coûts de clôture et une réserve pour les intérêts et les coûts de pré-développement). La clôture devrait avoir lieu au premier trimestre de 2021 et est soumise aux conditions habituelles.

L'acquisition du terrain, réalisée avec des personnes sans lien de dépendance, se fera par l'entremise d'une coentreprise à 50/50 avec des tiers, en vertu de laquelle la Société demeurera responsable de la gestion du projet de développement. La Société et son partenaire de coentreprise injecteront chacun 5,4 millions \$ et la balance du prix d'achat sera financé par un financement de 4,9 millions \$ auprès de prêteurs institutionnels. La Société a déjà versé 0,6 million \$ en espèces et le solde de sa portion de 5,4 millions \$ sera payé par l'émission de 4,8 millions \$ d'actions ordinaires de catégorie A de la Société qui seront émises au plus haut du cours de clôture des actions la veille de la clôture de l'acquisition ou 1,00 \$ par action.

Le changement de zonage affectant le terrain est prévu être réalisé au cours de l'année 2021, à la suite duquel la Société a l'intention de vendre une partie du terrain à un promoteur de résidences unifamiliales (environ 70 acres). La Société prévoit développer 500 unités multi-résidentielles et un centre commercial de proximité de 50 000 à 60 000 pieds carrés sur le reste du terrain.

« Cette transaction s'inscrit parfaitement dans le modèle d'affaires de la Société en ce que le projet qui en découle comprend un développement à usage mixte et la vente de terrains excédentaires qui ne cadrent pas avec notre modèle. Cette transaction répond également à notre objectif d'expansion de nos opérations en Ontario, et elle constitue une bonne opportunité pour EMERGIA de commencer ses activités dans la province de l'Ontario », a déclaré Henri Petit, président et chef de la direction d'EMERGIA.

#### **À PROPOS D'ÉMERGIA INC.**

Émergia opère au Canada dans le développement, l'acquisition et la gestion d'immeubles multi-locatifs de type commercial, industriel, résidentiel et bureaux, ainsi que dans le développement de terrains. La Société a mis en place une plateforme d'investissement basée sur une stratégie intégrée, agile et efficiente de développement pour fins de détention permettant à la Société de bénéficier des profits reliés au développement ainsi que la valeur ajoutée combinés à des revenus stables et des profits d'opérations à long terme.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter [www.emergia.com](http://www.emergia.com) et [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

**Source : Émergia Inc.**

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

Henri Petit

Président et Chef de la direction

T: 1.888.520.1414 (Ext. 231)

E: [hpetit@emergia.com](mailto:hpetit@emergia.com)

### **Information prospective**

Le présent communiqué de presse renferme de l'information prospective au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. L'information et les énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques dans le présent communiqué de presse constituent de l'information prospective. Ces énoncés et cette information peut être identifié par l'emploi de mots comme « vers », « environ », « potentiel », « projet » ou à l'emploi de verbes comme « croire », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « prévoir », « estimer », « continuer », ou encore d'expressions ou de termes analogues, y compris à la forme négative. Cette information prospective comprend notamment des énoncés à l'égard du financement et de la clôture de l'acquisition, des changements de zonage anticipés et des intentions de la Société à la suite de ces changements, de la stratégie et des plans d'affaires, ainsi que des objectifs de la Société ou visant la Société. L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses fondamentales formulées par la Société, notamment des attentes et des hypothèses concernant le respect de toutes les conditions de clôture, l'obtention des approbations requises. Même si la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles cette information prospective est fondée sont raisonnables, on ne doit pas s'y fier outre mesure étant donné que rien ne garantit qu'elles se révèlent exactes. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux actuellement prévus en raison d'un certain nombre de facteurs et de risques, notamment l'effet de la pandémie de la Covid-19 sur la situation financière de la Société, le secteur immobilier et la société dans son ensemble, le marché pour la négociation des actions, la volatilité du cours des actions et d'autres risques généralement attribuables aux activités de la Société. Pour obtenir de plus amples renseignements à l'égard des risques et des incertitudes, vous pouvez consulter le MD&A annuel de la Société pour l'année se terminant le 31 décembre 2019 et les autres documents périodiques que la Société a déposés et qu'elle pourrait déposer dans le futur auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités réglementaires semblables au Canada, qui sont tous disponibles sous le profil SEDAR de la Société à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

LES INFORMATIONS PROSPECTIVES CONTENUES DANS CE COMMUNIQUÉ REPRÉSENTENT LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CE COMMUNIQUÉ ET, PAR CONSÉQUENT, PEUVENT CHANGER APRÈS CETTE DATE. LES LECTEURS NE DOIVENT PAS ATTRIBUER UNE IMPORTANCE INDUE À DES INFORMATIONS PROSPECTIVES ET NE DOIVENT PAS SE FIER À CES INFORMATIONS À UNE AUTRE DATE. BIEN QUE LA SOCIÉTÉ PEUT CHOISIR DE LE FAIRE, ELLE NE S'ENGAGE PAS À METTRE À JOUR CES INFORMATIONS À UN MOMENT QUELCONQUE, À MOINS QUE CE NE SOIT NÉCESSAIRE, CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION SUR LES VALEURS MOBILIÈRES APPLICABLE.